

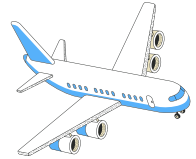
PORTRAIT DU VOYAGE CSE

Nous sommes ravis de vous faire découvrir le voyage CSE de Bouygues Travaux Publics Régions France à travers ce portrait !

Bienvenue à bord : destination Le Monténégro

5 familles avec 2 enfants ont décollé pour le Monténégro depuis Paris ou Marseille.

Le séjour du 3 au 10 mai 2025 s'est déroulé dans une ambiance détendue. Les vacanciers ont tous pu profiter de merveilleux paysages, certes pas toujours sous un grand soleil mais la vue n'en demeurait pas moins splendide !



Pour la petite histoire, le Monténégro faisait parti de la Yougoslavie et a été le dernier pays à prendre son indépendance. Par le passé, les Monténigrins ont beaucoup souffert des guerres et des 10 ans d'embargos. Ils profitent désormais d'une paix retrouvée afin de pouvoir développer le pays économiquement et touristiquement. Leur monnaie est l'euro depuis 2002 même s'ils ne font pas parti de l'UE. La langue est le monténégrin (une forme de slave) et ont 2 alphabets. Aucun de nos voyageurs ne parlaient couramment le monténégrin mais ils se sont débrouillés en anglais qui est assez courant surtout dans les zones touristiques. L'hôtel était situé à Budva, sur la baie de Kotor. Chacun a pu visiter la ville fortifiée et tous ont fait une excursion en bateau sur la Baie de Kotor qui propose des paysages somptueux. Avec tous ces paysages, nos voyageurs ont été servis, les montagnes qui recouvrent la majorité du pays plongent dans la mer Adriatique dont l'eau est cristalline.

Tous ont pu admirer le lac Skadar en bateau ou en voiture ainsi que le fiord et les canyons qui parcourent les montagnes. L'hôtel proposait des mets somptueux et des animations dont certains ont profités !

Le soleil n'a pas toujours été au rendez-vous mais ils sont passés entre les gouttes. De ce fait, la température était idéale pour visiter mais peu sont arrivés à se baigner.

Découvrez les magnifiques photos de nos voyageurs !



Les voyages CSE sont subventionnés avec assurance incluse, possibilité d'un paiement en plusieurs fois et de déduire les chèques/cartes vacances.

Pour rappel, les membres du CSE restent disponibles pour toutes demandes d'informations !